

Déclaration finale

Au nom des parlementaires et de l'Action mondiale des parlementaires présents au 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort

Honorables collègues, chers participants et participantes,

C'est avec honneur que nous nous adressons à vous aujourd'hui au nom de mes collègues, parlementaires, militants et militantes des droits humains et citoyens et citoyennes de nos pays respectifs.

Nous sommes membres de l'Action mondiale des parlementaires (PGA), un réseau de plus de 1300 parlementaires issus de plus de 130 parlements à travers le monde. En notre qualité de législateurs, nous œuvrons à la promotion des droits humains, de l'Etat de droit, de la parité, du principe de non-discrimination, et de la paix et la sécurité. Nous travaillons ensemble et soutenons les efforts de chacun et chacune afin d'améliorer la vie de nos concitoyens.

En tant que parlementaires, nous pouvons certes jouer un rôle important dans la lutte pour l'abolition mais, bien plus, nous estimons qu'il s'agit de notre responsabilité de le faire, de devenir des leaders vers un monde où les droits de tous et toutes sont respectés. Ensemble nous nous engageons à promouvoir l'abolition de la peine de mort dans nos Etats respectifs, en prenant des actions – même limitées :

- Lorsque des exécutions ont toujours lieu, nous appelons à un moratoire afin de garantir qu'aucune vie ne soit volée avant que l'utilisation de la peine de mort par la justice pénale ne soit effectivement étudiée et évaluée ;
- Lorsque la peine de mort est prononcée par les juridictions pénales, nous nous engageons à prendre des actions immédiates afin de renforcer les garanties légales applicables aux affaires où la peine de mort est encourue et à améliorer les conditions de détention sur le couloir de la mort ;
- Nous nous engageons à prendre toute mesure législative qui nous rapprocherait de l'abolition de la peine capitale en son entier, en supprimant la peine de mort obligatoire, en réduisant le nombre de crimes passibles de la peine de mort, en créant des opportunités de réhabilitation plutôt que de rétribution ;
- Nous nous engageons à inciter nos gouvernements à soutenir les initiatives régionales et internationales qui réitérent la valeur du droit à la vie et promeuvent l'abolition de la peine de mort, tels que la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un moratoire sur l'utilisation de la peine de mort et le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
- Nous nous engageons à utiliser les plateformes qui sont les nôtres en tant que représentants de nos peuples afin de sensibiliser nos concitoyens et concitoyennes aux questions relatives à la peine de mort, notamment en dissipant des idées reçues et arguments infondés ;
- Enfin, nous nous engageons à utiliser l'ensemble de nos prérogatives parlementaires et la position privilégiée dont nous jouissons afin de promouvoir les droits humains et l'abolition de la torture et de la peine de mort dans nos pays et à travers le monde.

Aujourd'hui, nous saisissons cette occasion afin d'appeler nos collègues parlementaires à nous rejoindre dans ce combat et à inviter ceux et celles qui ne seraient pas encore des abolitionnistes convaincus à promouvoir le débat et à écouter : écouter ceux qui ont survécu à la peine de mort, les victimes de crimes, les juges, les experts

du sujet. Nous vous invitons à être ouverts à la remise en cause de vos convictions et à supporter le droit de chaque être humain à la vie et à la dignité.

Chaque année, la peine de mort recule un peu plus et elle doit reculer davantage. Nous invitons nos collègues parlementaires à se lever [pause].

En tant que parlementaires, nous sommes ici afin de nous engager à utiliser notre influence afin de garantir que cette tendance continue et à lutter contre la résurgence de la peine capitale.

Nous vous remercions de votre attention.